

Rungis, le 19 novembre 2021

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Au regard des tensions existantes et en accord avec l'ANSM, nous mettons sur le marché un lot de TIGREAT 2.5 MG 6 CPR, lot 9005A, **péréemption 30/04/2022**.

Nous attirons votre attention sur la péréemption proche de ce lot.

Merci de ne pas constituer de stock et de réserver la vente aux patients concernés. Aucune reprise de produit et aucun remboursement ne sera effectué.

Nous vous rappelons que la déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : www.signalement-sante.gouv.fr.

Nous mettons tout en œuvre pour une reprise de production rapide.

Restant à votre disposition.

Confraternellement

Isabelle Denes Ansong
Pharmacien Responsable Intérimaire